



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement**

ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale présentée au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement par la Métropole Aix-Marseille Provence en vue de la création d'une station d'épuration sur la commune de La Fare-les-Oliviers

DU 06 JUILLET 2020 AU 07 AOÛT 2020

Observations du public

| Numéro | Informations | | |
|--------|-----------------------|----------------|--------------------|
| 1 | Reçu le 23/07/2020 | Mr Gérard CRUZ | Registre d'enquête |

M.

- Permanence du 6 juillet 2020 de 9^{h00} à 12^{h00} :
pas d'observation lors de cette permanence
le 6/07/2020 à 12h00

M.

- Permanence du 15 juillet 2020 de 14^{h00} à 17^{h00} :
pas d'observation lors de cette permanence.
le 15/07/2020 à 17h00

M.

- Permanence du 23 juillet 2020 de 9^{h00} à 12^{h00} :

Pourquoi ne pas installer une station d'épuration
avec un fonctionnement solaire comme à Chabeaurenard
(Bouches du Rhône) ? Merci

Pourquoi ne pas traiter les boues de récupération sur place
comme il se fait au Puy St Réparate ?

Je trouve la campagne d'affichage insuffisante Rien sur
le site de la mairie, sur la page FB et sur les panneaux
d'affichage :

Gérard CRUZ
Conseiller municipal